Commune d'Urbès

L'APPARITEUR

FEUILLE D'INFORMATION N°41

JANVIER 2017

SOMMAIRE :

- Le Billet du Maire
- Les séances du Conseil Municipal
- Prix de l'eau
- Dépenses travaux Gustiberg/mairie
- Sentier de mémoire
- Inauguration du sentier du tunnel
- Urbès en images
- Repas de Noël des ainés
- Cérémonie des vœux
- Informations diverses

Site internet de la commune :

www.urbes-alsace.fr

Le Billet du Maire

Chères Urbésiennes,

Chers Urbésiens,

Dans mon discours prononcé lors de la réception des vœux et qui vous est parvenu récemment, j'évoquais notamment les baisses de dotation de l'Etat que nous subissons maintenant depuis 2011. Se rajoutent les subventions du Conseil départemental qui fondent comme neige au soleil. Cela se traduit par la réduction inévitable des gros investissements que nous devrons pourtant entreprendre tôt ou tard.

Comme promis, nous avons enfin les chiffres définitifs des gros chantiers entrepris depuis 2015. Celui des bâtiments du Gustiberg a été entièrement financé par la Communauté de Communes que je tiens à remercier une nouvelle fois.

Quant au projet de création de « Communes nouvelles », les quelques expériences malheureuses me conduisent à rester désormais plus que prudent et selon la formule consacrée, il devient donc urgent d'attendre !

Depuis le 11 janvier, notre commune est équipée de deux distributeurs automatiques de pain frais qui ont été installés sur le parking de l'école. C'est une solution moderne et pratique que j'ai proposé au Conseil municipal, mais pour en assurer la pérennité, n'hésitez surtout pas à les utiliser régulièrement (cf. fiche d'information transmise récemment).

Notre prochain grand chantier qui démarrera rapidement, sera la mise en place d'ampoules LED « nouvelle génération » sur tous les luminaires du village. Ce procédé inédit permettra de moduler automatiquement l'intensité de l'éclairage selon un programme préétabli et notamment de la réduire entre minuit et cinq heures du matin, ce qui nous évitera surtout une coupure totale la nuit comme dans certaines communes. Il est certain que nous réduirons substantiellement la consommation et donc le coût, sans plonger nos rues dans le noir complet. Nous y reviendrons dans un prochain « Appariteur ».

2017 sera aussi une année cruciale en matière d'élections (présidentielles et législatives) qui nous mobiliserons quatre dimanches. L'enjeu est d'importance car il conditionnera inévitablement notre vie de tous les jours mais aussi l'avenir de nos enfants. Il faudra bien réfléchir et surtout voter. Car il est trop facile de critiquer alors que l'on n'exerce même pas un des devoirs civiques le plus important que nos ancêtres ont mis si longtemps à obtenir.

Je vous souhaite une très agréable lecture et bien sûr une très BONNE ANNEE 2017.

Votre Maire,

Claude EHLINGER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2016.

- après rappel du projet de remplacement de l'éclairage public, M. le Maire indique qu'il est possible d'obtenir une aide financière de la part de la sénatrice Mme Patricia SCHILLINGER. Le coût global des travaux, estimé à 45 339 euros HT, sera financé par une subvention sollicitée auprès de la Région Alsace-Champagne-Ardenne pour 9 068 euros, une subvention sollicitée auprès du Ministère de l'Environnement au titre du TEPCV pour 14 000 euros et en autofinancement pour 22 271 euros. Le Conseil Municipal approuve le dossier et sollicite une aide financière, au titre de la réserve parlementaire 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

- donne son accord pour la rénovation de la toiture de la cabane de chasse du Bruckenbach et émet un avis favorable quant au financement proposé, soit une prise en charge des travaux par la mairie et par le locataire de la chasse. Autorise M. le Maire à signer l'offre de prix de l'Entreprise FCB, inscrit la dépense au budget primitif 2016 et souhaite établir une convention entre les deux parties, afin que cette cabane reste la propriété de la Commune et qu'elle soit réintégrée dans la location de la chasse à chaque nouvelle adjudication sans que les anciens locataires puissent réclamer une contrepartie financière par rapport aux travaux et aux achats qu'ils ont effectués.

- décide d'autoriser le paiement des heures complémentaires au titre du contrat CUI-CAE selon la charge de travail.

- décide de reporter l'étude du projet de création d'une commune nouvelle.

- décide d'attribuer une subvention de 30 euros à la société des « Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt » mais ne souhaite pas donner suite à la demande de l'Association « Téléthon ».

- dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 16 juin dernier concernant un terrain section 3, parcelle 487/77, lieu-dit Kapellmatt, décide d'informer le futur propriétaire de l'état du terrain sachant que d'une part il y une importante couche de remblai déposée par le propriétaire et d'autre part, il y a une position incertaine quant à la conduite d'eau des fontaines publiques et demande à M. le Maire de les recevoir rapidement pour leur exposer ces difficultés particulières.

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2016.

- décide, sur proposition de M. le Maire, de procéder à l'élection d'un 3ème adjoint en remplacement de Mme Annaïck SERRAND, démissionnaire au 1er mars 2016.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- M. Stéphane KUNTZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième Adjoint au Maire et a été installé. L'indemnité de fonction versée à Monsieur Stéphane KUNTZ, avec effet immédiat, est fixée au taux maximal de 6.60% de l'indice brut mensuel 1015.

- prend acte des rapports d'activités 2015 de la Communauté de Communes de Saint-Amarin.

- prend acte des rapports d'activités 2015 du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

- afin de permettre l'accès au très haut débit à tous les habitants, toutes les entreprises et tous les établissements publics, le conseil municipal décide de se prononcer favorablement sur une modification des compétences communautaires, approuve l'inscription dans les statuts communautaires de la compétence suivante :

"Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) : participation financière pour la mise en œuvre d'un réseau de très haut débit", donne son accord pour engager la procédure de modification statutaire et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant. Le transfert de la compétence à la CCST permet à la commune de ne pas avoir à inscrire au budget communal la somme de 40 425 euros.

- décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention portant création du service commun urbanisme entre la Communauté de Communes et la Commune et autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 avec la CCST.

- décide d'approuver la création d'un service commun au sein de la Communauté de Communes de gestion du périscolaire et des NAP, approuve la convention portant mise en commun de ce service, indique que les frais seront imputés sur les attributions de compensation des Communes membres et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

- décide d'approuver la création d'un service commun au sein de la Communauté de Communes de gestion de la main d'œuvre forestière, approuve la convention portant mise en commun de ce service et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

- M. Thierry HAMICH, Adjoint au Maire, informe les Conseillers de la réunion ayant eu lieu le 5 octobre dernier avec Monsieur PIMMEL architecte, concernant la réalisation des travaux programmés dans le cadre de l'ADAP (Agenda d'accessibilité programmé) pour l'accessibilité dans les bâtiments publics de la Commune. Priorité est donnée au bâtiment « école » avec la création d'une rampe d'accès pour les entrées du bâtiment, la réfection des portes d'entrée et des ébrasements, la mise en place de protection et de lumière sur chaque entrée. Les documents nécessaires à la consultation des entreprises seront préparés par Monsieur PIMMEL, architecte.

- approuve la décision modificative portée au budget principal, section de fonctionnement (opération de compte à compte).

- décide des tarifs courants (cf. page suivante) et des tarifs du camping (hausse de 3% suite aux derniers travaux) pour l'année 2017.

L'APPARITEUR

PRESTATIONS DIVERSES	TARIFS 2016 Pour mémoire	TARIFS 2017
Location pêche Seebach/Maehrel	350,00 €	350,00 €
Location pêche Maehrelruntz	470,00 €	470,00 €
Chasse Intercommunale du Chauvelin	76,50 €	76,50 €
Chasse Lot n° 2 LIMBACH	12 000,00 €	12 000,00 €
Chasse Lot n° 1 LIMBACH	17 000,00 €	17 000,00 €
Concasseur KRAGEN RECYCLAGE (indexé)	5 138,00 €	5 138,00 €
Location logement 22 Grand'Rue (lgt cmrce - indexé)	514,50 €	514,50 €
Location logement 22 Grand'Rue (combles - indexé)	253,00 €	253,00 €
Location logement sur maternelle (indexé)	611,70 € + 50,00 €	612,00 € + 50,00 €
Location commerce communal (indexé)	552,00 €	552,00 €
Location pâturage HANS Jean-Denis (indexé)	51,89 €	51,89 €
Location pâturages Gustiberg (indexé)	160,00 €	160,00 €
Droit de place Thierry LUTTRINGER Friterie	300,00 €	300,00 €
Location de chasse Département (See)	432,47 €	432,47 €

TARIFS DIVERS	2016	2017
Corde de bois enstéré	180,00 €	180,00 €
Carte de bois mort	12,00 €	12,00 €
Location Lindner avec chauffeur/heure	50,00 €	50,00 €
Mise à disposition d'un ouvrier communal/heure	30,00 €	30,00 €
Droit de place (par emplacement)	8,00 €	8,00 €

CONCESSIONS CIMETIERE	2016	2017
Tombe simple 15 ans	50,00 €	50,00 €
Tombe double 15 ans	100,00 €	100,00 €
Tombe simple 30 ans	100,00 €	100,00 €
Tombe double 30 ans	200,00 €	200,00 €

LOCATION SALLE DES FETES	2016	2017
Sans chauffage	**Location salle**	**Location salle**
Enterrement : pour les personnes décédées qui habitaient dans la commune	Gratuit	Gratuit
Aux habitants de la commune	95,00 €	95,00 €
Aux sociétés extérieures, sans but lucratif	200,00 €	200,00 €
Aux sociétés à but lucratif	250,00 €	250,00 €
Aux particuliers extérieurs	220,00 €	220,00 €
Manifestations / sociétés locales	gratuit	gratuit
Pour une courte durée		
Aux habitants de la commune	50,00 €	50,00 €
Aux particuliers extérieurs	100,00 €	100,00 €
Avec Chauffage	**Frais annexes**	**Frais annexes**
Gaz le m3 consommés	1,10 €	1,10 €
Caution désistement location salle des fêtes (extér.)	95,00 €	95,00 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2016, SUITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de ne pas donner suite à la demande de subvention à Delta Revie et à La Croix Rouge Française.

- approuve à l'unanimité la mise en place d'un distributeur de pain dans l'entrée du commerce communal, autorise M. le Maire à signer, en complément d'une convention d'occupation du sol, tous les documents afférents à cette décision.

- approuve, suite au départ de M. VALZELLI (contrat arrivé à échéance), l'embauche de M. PARMENTIER en qualité d'agent polyvalent, par le biais d'un nouveau contrat CUI/CAE pour une durée d'un an renouvelable, soit deux ans maximum à compter du 1er octobre 2016. La prise en charge de l'Etat est de 85% pour 20 heures hebdomadaire sur 22 heures travaillées.

- approuve la mise en place d'ilots de sénescence, sollicite l'octroi d'une aide publique État-Europe d'un montant total de 39 880 euros et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents et actes relatifs au projet de contrat Natura 2000.

- M. Stéphane KUNTZ, adjoint au Maire présente un nouveau devis de l'Entreprise NICOLLET de Saint-Maurice-sur-Moselle, concernant la création d'une bicouche sur le chemin du Gustiberg. Un premier devis s'élevant à 3 914.40 euros avait déjà été adressé à la Communauté de Communes de Saint-Amarin. Celle-ci propose de prendre cette somme en charge et souhaite que la différence entre le nouveau devis (7 848.00 euros) et l'ancien (3 914.40 euros) soit pris en charge par la Commune d'URBES et qu'une convention soit établie à cet effet. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. (somme à prévoir au BP 2017).

- décide d'adhérer au projet Grand Site Ballon d'Alsace, démarche proposée par l'État à des collectivités territoriales qui abritent des sites classés soumis à une forte fréquentation, visant à préserver, restaurer, gérer, mettre en valeur ces sites concernés pour mieux accueillir les usagers et les visiteurs.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte rendu du conseil municipal du 20 octobre 2016.

- Suite à l'approbation de la création des services communs, il convient d'effectuer des décisions modificatives aux budgets forêt et principal, afin d'intégrer les dépenses de main d'œuvre forestière.

- Décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions des associations AFM "Téléthon", "Espoir" et "APAEI St André".

- Prend acte de la décision prise par le Département du Haut-Rhin de dissoudre l'ADAUHR en tant que régie personnalisée du Département à compter du 31 décembre 2016 à minuit, de son remplacement par l'ATD et décide de ne pas adhérer à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1er janvier 2017.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016, SUITE

- Dans l'attente du vote du budget 2017, accepte d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, pour les budgets principal, forêt et camping, à savoir :

Budget principal :

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2016 : 245 936,00 euros

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal

de faire application de cet article à hauteur de (25% x 245.936 €) : **61 484,00 euros**

Budget camping :

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2016 : 31 500,00 euros

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal

de faire application de cet article à hauteur de (<25% x 31 500 €) : **7 875,00 euros**

Budget forêt :

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2016 : 15 000,00 euros

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal

de faire application de cet article à hauteur de (<25% x 15000 €) : **3 750,00 euros**

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PAIN

Nous vous rappelons que deux machines à pain ont été installées devant la salle paroissiale, sur le parking de l'école d'Urbès. Tous les jours, avant 8h00 (sauf intempéries), seront livrés baguettes, pains spéciaux et petits pains par la boulangerie Fanny (Super U de Fellering).

Le choix des pains spéciaux :

Le lundi, mercredi et samedi : du pain de campagne

Le mardi et dimanche : du pain aux graines

Le jeudi : du pain hally grains

Le vendredi : du pain complet

PRIX DE L'EAU AU 1ER MÈTRE CUBE POUR LA COMMUNE D'URBÈS

CONTRAT	COMMUNAUTE de COMMUNES de la VALLEE de SAINT AMARIN		
COMMUNE	URBES	Code INSEE	68344
Année :	2016	Semestre :	2

EAU :	Montants HT	T V A	Taux	Montants TTC
Rémunération SOGEST	0,8336	0,0458	5,5%	0,8794
Surtaxe eau	0,6370	0,0350	5,5%	0,6720
Redevance prélèvement	0,0974	0,0054	5,5%	0,1028
Redevance pollution	0,3500	0,0192	5,5%	0,3692
Total Eau :	1,9180	0,1054		2,0234
ASSAINISSEMENT :				
Assainissement SOGEST	0,7596	0,0760	10%	0,8356
Surtaxe assainissement	0,6813	0,0681	10%	0,7494
Redevance assainissement	0,0000	0,0000	0%	0,0000
Modernisation des réseaux de collecte *	0,2330	0,0233	10%	0,2563
Total Assainissement :	1,6739	0,1674		1,8413
Total Eau + assainissement :	3,5919	0,2728		3,8647
ABONNEMENT - Semestriel :				
Part fixe eau :	25,92	1,43	5,5%	27,35
Part fixe assainissement :	13,01	1,30	10%	14,31
Part fixe de recouvrement eau ou assainist :	0,00	0,00	10%	0,00
Part fixe communale eau :	0,00	0,00	5,5%	0,00
Part fixe intercommunale eau :	0,00	0,00	5,5%	0,00
Part fixe communale assainissement :	0,00	0,00	10%	0,00
Part fixe intercommunale assainissement :	0,00	0,00	10%	0,00
Total Abonnements semestriels	38,93	2,73		41,66
Montant facture annuelle 120 m3	508,89	38,20		547,09
Autres Prestations :				
Frais d'accès au service :	36,80	3,68	10%	40,48
Frais de déplacement :	55,21	5,52	10%	60,73

Le Chef d'Agence Clientèle

** Application TVA si assainissement soumis*

Le : 03/08/2016

TRAVAUX DE L'AUBERGE-GÎTE DU GUSTIBERG

Après deux années de travaux et deux saisons d'exploitation, il est temps de faire un point sur l'aspect financier des travaux réalisés à l'Auberge-gîte du Gustiberg. La Communauté de Communes de Saint-Amarin, porteur du projet, a financé le projet de la façon suivante :

Montant réalisé : 715 383,51 euros

Chiffres communiqués par la Com.Com.ST

Lots	Montant HT
Désamiantage	9 994,00 €
Gros-œuvre	95 877,85 €
Charpente bois	119 922,35 €
Couverture zinguerie	48 816,32 €
Menuiserie extérieure	56 277,65 €
Plâtrerie	48 206,16 €
Revêtement de sols - Carrelage - Faïence	24 230,22 €
Peinture	7 435,42 €
Menuiserie intérieure	63 140,00 €
Chauffage ventilation sanitaire	69 300,39 €
Electricité	81 260,58 €
Cuisine	40 419,00 €
Travaux combles	9 300,00 €
Voirie	36 041,57 €
Divers travaux	5 162,00 €

La commune a effectué des travaux de déblaiement et d'évacuation en régie avant le lancement du projet ainsi que la réfection du chemin montant à l'auberge pour la somme de 12 000 euros.

Le gestionnaire du site, la Sàrl du Gustiberg, a pour sa part financé l'achat d'équipements additionnels pour plus de 95 000 euros.

Pour compléter la cuisine et pouvoir travailler dans des conditions optimales, il a été nécessaire d'investir dans des appareils de cuisson pour environ 15 000 euros, une zone de réfrigération pour 15 000 euros, l'équipement de la salle de restauration en panneaux acoustiques pour près de 3 000 euros afin de réduire les nuisances sonores…

A ces montants s'ajoutent également des heures de travail non chiffrées pour débarrasser le site avant le début des travaux.

Sans la Communauté de Communes de Saint-Amarin, le projet n'aurait pas été possible, la commune d'Urbès ne pouvant pas supporter une telle dépense. La réhabilitation de l'auberge seule n'aurait pas non plus été possible avec un financement uniquement communal.

TRAVAUX DE LA NOUVELLE MAIRIE

Les travaux de notre nouvelle mairie sont terminés depuis plus d'un an et l'aménagement intérieur touche à sa fin. Les dernières étagères pour l'installation des archives sont arrivées et le déménagement de ces dernières a commencé. Le projet d'un montant global de 221 305.96 euros a été subventionné à hauteur de 125 016.57 euros, vous en trouverez ci-dessous le détail par poste :

Dépenses		**Subventions**	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Agrandissement	29 452,26 €	Conseil Régional	37 504,75 €
Menuiserie	31 814,44 €	DETR	7 079,05 €
Electricité	39 369,10 €	Conseil Départemental	20 392,00 €
Plafonds / parquets	7 023,64 €	La Poste	15 000,00 €
Réfection de la cour	19 214,79 €	CDG 68 - FIPHFP	23 140,77 €
Portail / clôture	9 474,00 €	Fonds Comp. TVA	21 900,00 €
Mobilier intérieur	27 884,58 €		
Rampe accessibilité	32 571,55 €		
Sanitaire	11 922,66 €		
Matériel informatique	12 578,94 €		
Total	**221 305,96 €**	**Total**	**125 016,57 €**

SENTIER DE MÉMOIRE - TUNNEL D'URBÈS

Le sentier de la mémoire du tunnel d'Urbès, inauguré en septembre dernier, est désormais accessible au public. Grâce au soutien de la Communauté de Communes de Saint-Amarin, avec l'aide précieuse de la commune de Fellering et d'Urbès, nous disposons actuellement d'un aménagement de Mémoire d'une très grande qualité. N'hésitez pas à l'emprunter (voir plan détaillé ci-dessous). Ce circuit permet de découvrir simultanément l'histoire ferroviaire et le triste côté du camp de concentration installé dans ces lieux entre mars et octobre 1944.

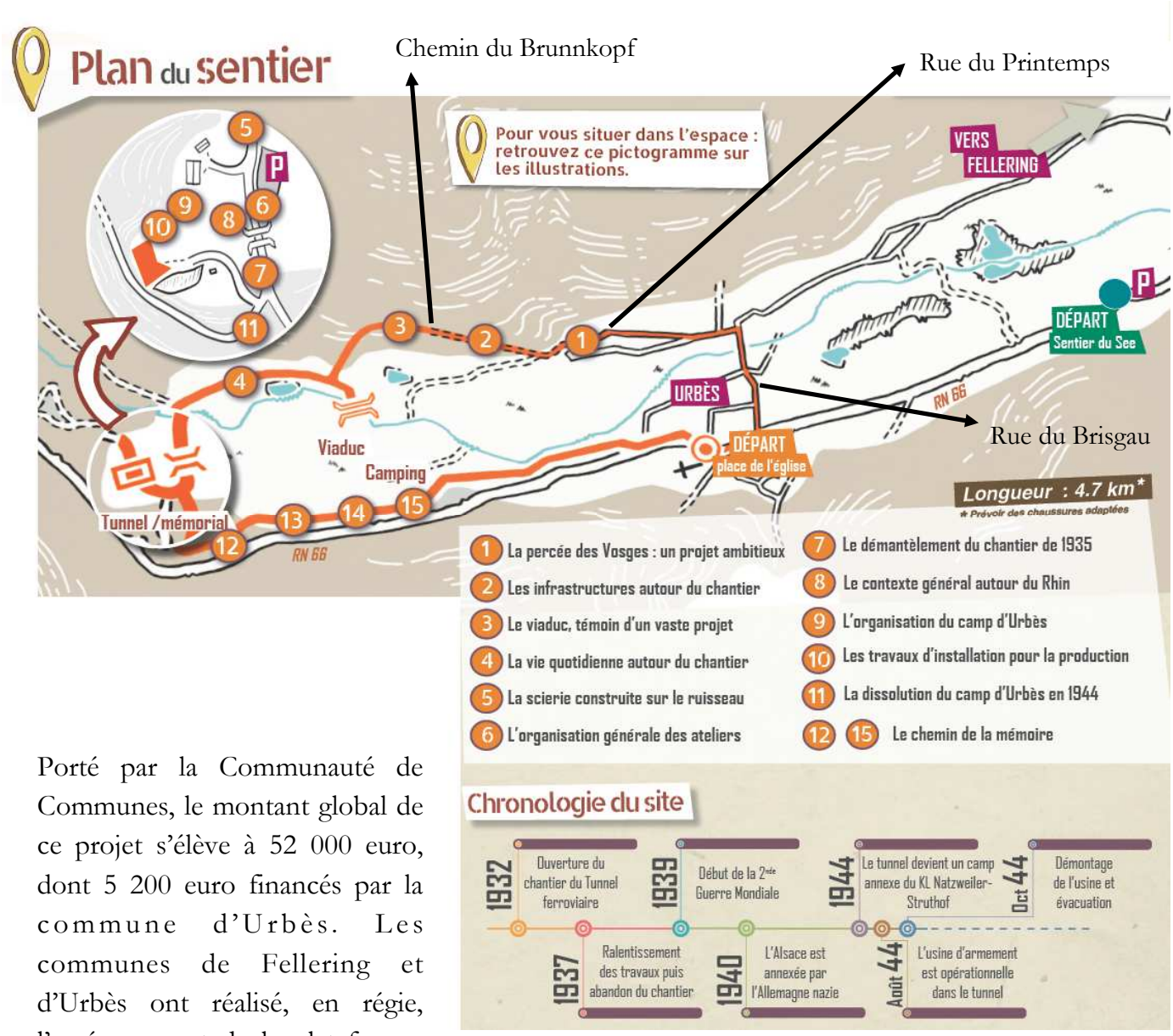

Porté par la Communauté de Communes, le montant global de ce projet s'élève à 52 000 euro, dont 5 200 euro financés par la commune d'Urbès. Les communes de Fellering et d'Urbès ont réalisé, en régie, l'aménagement de la plateforme, du parking, la création d'un amphithéâtre et le gravillonnage du bunker.

Les 15 stations indiquées sur la carte sont réparties le long du sentier et abordent différentes thématiques. Vous trouverez, par exemple, sur le parking au pied du tunnel, un modèle de lutrin, une borne standard ainsi qu'une borne à caractère plus ludique pour les enfants.

A l'intérieur du bunker se trouve une exposition permanente des œuvres réalisées par les élèves du lycée du bâtiment de Cernay.

INAUGURATION DU SENTIER DE MÉMOIRE - TUNNEL D'URBÈS

Après les traditionnels discours, les élus et le public ont pu découvrir la fresque à l'intérieur du bunker et écouter les hymnes nationaux (Français, Russe, Luxembourgeois, Allemand et Européen) joués par la Musique Municipale d'Urbès.

L'ensemble des élus se recueillant devant l'entrée du bunker.

Le 11 septembre dernier s'est déroulée, sur l'esplanade du tunnel d'Urbès, l'inauguration du sentier de mémoire, en présence de nombreux élus, entre autres M. le Consul Général de Russie, M. le Sous-Préfet et Mme la Sénatrice.

Après la cérémonie, un duo de chanteuses russes ont interprété des chants traditionnels très appréciés par l'assemblée.

M. le Consul Général de Russie déposant une gerbe devant la plaque commémorative.

URBÈS EN IMAGES

La rentrée des classes 2016 / 2017

Classe de maternelle et CP d'Urbès

Classe de CE1 et CE2 à Storckensohn

Classe de CM1 et CM2 à Mollau

Le repas d'été des ainés au Gustiberg

Cérémonie du 11 novembre 2016

Animation jeunes - Noël 2016

Cette année, nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes avec les enfants de 3 à 17 ans dans une ambiance conviviale. Peinture, bricolage et pâtisserie étaient au programme.

Les plus grands nous ont confectionné, pour le goûter, des gâteaux délicieux ainsi qu'un excellent chocolat chaud !

Les enfants de 3 à 6 ans ont réalisé un pinceau Père Noël ainsi qu'un sapin de Noël peint sur un tableau avec leurs empreintes de mains.

Les pré-ados ont réalisé un ange en bois et ont décoré un rouleau à pâtisserie.

Repas de Noël des ainés

Le repas de Noël s'est une nouvelle fois déroulé dans une très bonne ambiance. Après la messe, Christiane et Philippe SIFFERLEN ont confectionné, comme à leur habitude, un excellent repas. Dans la journée, la Musique Municipale est venue animer le repas avec un interlude musical avant d'interpréter, avec les convives, les traditionnels chants de Noël .

Cérémonie des vœux - janvier 2017

La cérémonie des vœux qui s'est déroulée le 7 janvier dernier, a permis de mettre à l'honneur les citoyens méritants du village. Les donneurs de sang ont reçu des distinctions pour leur geste bénévole.

Chantal DURLIAT a été honorée pour son engagement dans le milieu associatif des handicapés et pour l'ensemble de ses actions bénévoles. Le jeune Thibaud LUTTRINGER a également été mis à l'honneur pour son inventivité et sa créativité.

Bravo à tous pour vos engagements !

INFORMATIONS DIVERSES

POPULATION D'URBÈS

Les enquêtes de recensement effectuées entre 2012 et 2014 ont rendu leurs résultats. Urbès compte officiellement **443** habitants au 1er janvier 2017.

SILENCE

Il est une nouvelle fois rappelé l'interdiction d'utiliser des engins à moteur bruyants (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse…) les jours ouvrables avant 8h00 et après 20h00 ; le samedi avant 8h00, entre 12h00 et 14h00 et après 19h00 ; le dimanche et jour férié, toute la journée.

DON DU SANG

L'Etablissement Français du Sang a organisé une collecte à Storckensohn, le 10 novembre 2016.
Cette collecte a permis d'accueillir **67** donneurs.
Un grand merci au nom des malades. Nous vous attendons nombreux à la prochaine collecte qui aura lieu à la salle des fêtes d'Urbès courant avril.

La mairie ainsi que l'Agence Postale Communale sont ouvertes au public aux horaires indiqués ci-dessous :

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE

Le lundi de 10h00 à 11h30 et de 13h30 à 19h00

Le mardi de 10h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

Le mercredi de 10h00 à 11h30 - fermé l'après-midi

Le jeudi de 10h00 à 11h30 et de 13h30 à 19h00

Le vendredi de 10h00 à 11h30 - fermé l'après-midi

Directeur de la publication: Claude EHLINGER-Maire * Conception : Marie NUSSBAUM-Adjointe
Imprimé par la Mairie * Janvier 2017
Crédits photos : Mairie d'Urbès